

Assemblée communale du 26 septembre 2024, 20.00 h, Centre visiteurs Mont Terri, Saint-Ursanne

Président : Nicolas Paupe, Président.

Scrutateurs : Agnès Houlmann et Gaël Willemin sont nommés scrutateurs.

Présents : 28 personnes sont présentes.

En préambule, le Président explique que, sauf avis contraire, les sujets à l'ordre du jour seront présentés de manière ordinaire, soit avec une présentation, une entrée en matière, un développement, une discussion puis le vote. M. Paupe rappelle que les personnes directement concernées par un sujet à l'ordre du jour (vente de terrain notamment) et leur famille devront quitter la salle avant l'ouverture de la discussion.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 27 juin 2024.
2. Prendre connaissance et approuver le projet d'assainissement de l'éclairage public, secteur Epauvillers. Voter le crédit de fr. 70'000.-- nécessaire aux travaux et donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et cas échéant consolider l'emprunt.
3. Décider la vente de la parcelle 572 (partie nord), à Romain Pétermann et Magali Jeanneret, Saint-Ursanne.
4. Divers.

1. Procès-verbal

Le procès-verbal de l'Assemblée communale du 27 juin 2024 est approuvé.

2. Assainissement éclairage public

Caroline Charmillot présente le dossier. Il s'agit de poursuivre l'assainissement du réseau d'éclairage public, en l'occurrence à Epauvillers.

L'entrée en matière est approuvée.

Les 49 luminaires d'Epauvillers équipés de lampe à sodium haute pression, seront remplacés par un éclairage LED équipé du système dynamique (intensité au passage des usagers), pour un coût de fr. 70'000.—.

Un prélèvement dans le fonds sur la redevance communale sur la consommation d'électricité qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2025, d'un montant de l'ordre de fr. 20'000.—, est prévu (montant exact à fixer en fonction du futur produit des redevances). Par contre, il n'existe plus de subventions cantonales pour les luminaires bordant la route cantonale à l'intérieur des localités.

L'investissement sera financé par les liquidités.

L'amortissement annuel représentera une charge de fr. 2'500.—(pour un investissement net de fr. 50'000.--) alors que les économies d'énergie attendues sont estimées fr. 4'000.--.

La discussion est ouverte.

Mme Charmillot confirme que l'installation prévoit un système qui permet de piloter l'éclairage en prévision d'une extinction nocturne par exemple. Le Conseil communal n'a toutefois pas encore statué sur l'application ni sur le fonctionnement d'une telle pratique. Jean-Paul Lachat ajoute qu'il s'agira d'associer la population à ce processus. En outre, l'intensité d'éclairage est de 10 % en dehors du passage des usagers, ce qui réduit l'impact lumineux.

Au vote, ce point de l'ordre du jour est approuvé tel que présenté à l'unanimité des personnes.

3. Vente parcelle 572, Rière Vasou, Saint-Ursanne

En préambule, le président invite Magali Jeanneret et Romain Pétermann, présent ce soir, à quitter la salle, ce qu'ils font.

Alicia Girardin, Conseillère communale, présente le dossier. Il s'agit de décider la vente d'une portion de la parcelle No 572, Rière Vasou, Saint-Ursanne.

L'entrée en matière est approuvée.

Mme Girardin donne les détails de la vente :

Acquéreur : Magali Jeanneret et Romain Pétermann, Saint-Ursanne

Parcelle : No 572 (partie nord)

Surface : env. 731 m²

Prix : fr. 45.-/m²

Raccordement aux viabilités : fr. 2'500.—(forfait)

Droit de réméré : 2 ans

Frais d'acte et d'abornement : à charge de l'acquéreur

Condition particulière : résident principale uniquement ; signature de l'acte de vente dans un délai de 3 mois

La discussion est ouverte mais n'est pas sollicitée.

Au vote, ce point de l'ordre du jour est approuvé tel que présenté à l'unanimité des personnes présentes.

4. Divers

Jacques Vuillaume explique que la révision du plan d'aménagement local suit son cours et que le dossier sera vraisemblablement déposé publiquement au printemps 2025. Dans ce cadre, il est prévu d'affecter des terrains communaux de manière à offrir de nouvelles parcelles communales à bâtir.

Il est précisé par un citoyen que l'examen préalable du plan d'aménagement local réalisé par l'Etat est accessible par les citoyens sur simple demande au Canton, contrairement aux indications du dernier procès-verbal.

Caroline Charmillot confirme que les travaux de réfection du col de la Croix, au départ de Saint-Ursanne, sont programmés par le Canton pour cet automne voire le printemps prochain, selon les conditions météorologiques.

Alicia Girardin indique que le dossier Smartvillage engagé en 2022 est encore en réflexion. A ce jour, aucun des projets retenus n'est encore finalisé, ce qui déçoit certains citoyens. Il est confirmé que le Conseil communal poursuivra les réflexions à ce sujet et renseignera les citoyens sur l'avancé du dossier.

Le caissier communal indique que l'examen préalable du plan d'aménagement local ne fait pas l'objet en lui-même d'une facture. Les prestations de l'administration cantonale seront facturées globalement à l'issue du processus de révision du plan.

Il est signalé qu'une partie des arbres plantés dans le cadre du projet 40 arbres – 40 ans (du canton du Jura) ont dépéri et ont dû être remplacés. Or, à ce jour, plusieurs d'entre eux sont à nouveau malades. Le Conseil communal s'engage à contrôler la situation et prendre les mesures nécessaires pour pérenniser ces plantations, éventuellement en collaboration du jardinier mandaté à l'époque pour ces opérations.

Jean-Paul Lachat indique qu'un rendez-vous est fixé entre le Conseil communal et les responsables de La Poste pour discuter de sa stratégie future. L'avenir du bureau postal de Saint-Ursanne sera notamment évoqué dans ce cadre.

L'administration communale veillera à déposer en ligne le procès-verbal de l'Assemblée au plus vite.

La parole n'étant plus demandée, le président lève l'Assemblée à 20.35 heures.

ASSEMBLEE COMMUNALE DE CLOS DU DOUBS

Le Président

Le Secrétaire

Nicolas Paupe

Philippe Burket